



Le jury disciplinaire de la CAF a prononcé une décision contre Samuel Eto'o, président de la FECAFOOT. La star camerounaise était accusé d'avoir manipulé des matchs et violé les principes d'éthique et d'intégrité. Bien que les preuves ne soient pas suffisantes pour le condamner pour manipulation de match, il est considéré coupable de violation des principes d'éthique et d'intégrité pour avoir signé un contrat avec 1XBET en échange d'une rémunération. Samuel Eto'o est condamné à une amende de 200 000 USD.

Lire la décision :

Le Jury Disciplinaire de la Confédération Africaine de Football ("CAF") s'est réuni et à statuer sur l'affaire concernant le Président de la Fédération Camerounaise de Football ("FECAFOOT"), M. Samuel Eto'o Fils.

M. Eto'o était accusé d'avoir manipulé des matches de football et d'avoir violé les principes d'éthique et d'intégrité.

Le Jury Disciplinaire a estimé qu'en l'état, il n'y avait pas suffisamment de preuves pour déclarer M. Samuel Eto'o Fils et M. Valentin Nkwain coupables de manipulation de matches.

Toutefois, le Jury disciplinaire a estimé que M. Eto'o a gravement violé les principes d'éthique,

d'intégrité et d'esprit sportif prévus à l'article 2 alinéa 3 des Statuts de la CAF en signant un contrat d'ambassadeur de marque avec la société 1XBET en échange d'une rémunération et a par conséquent condamné M. Eto'o à une amende d'un montant de 200 000 USD.
